

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE
(Hauts-de-Seine)**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués
le dix-huit septembre deux mil vingt-quatre, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale,
sous la présidence de Madame Angéline BOURDIER-CHARÉF.*

Ont été examinées les délibérations suivantes :

DELIB N°032	PRESENTATION ET VOTE DU PROGRAMME DES ACTIVITES « ANIMATION TEMPS LIBRE DES SENIORS » ET DES TARIFS 2025	APPROUVÉE
DELIB N° 033	RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES	APPROUVÉE
DELIB N° 034	REEVALUATION DU MONTANT DE L'ALLOCATION COMPLEMENTAIRE D'ASNIERES SUR SEINE	APPROUVÉE
DELIB N° 035	DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CONCORDE 1	APPROUVÉE
DELIB N° 036	DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CONCORDE 2	APPROUVÉE
DELIB N° 037	DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CHÂTEAU	APPROUVÉE

DELIB N° 038	VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIGNEE ENTRE L'ETAT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE AU TITRE DE L'ANNEE 2024	APPROUVÉE
DELIB N° 039	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA FONDATION AULAGNIER AU TITRE DE L'ANNEE 2024	APPROUVÉE
DELIB N° 040 Bis	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2024	APPROUVÉE
DELIB N° 041	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LINKEE	APPROUVÉE
DELIB N° 042 Bis	FIXATION DE TARIFS SUPPLEMENTAIRES POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE CONCORDE 1	APPROUVÉE

*

* *

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication, soit d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, saisi par courrier (2-4 boulevard de l'Hautil – Cergy-Pontoise BP 30322) ou par l'application dématérialisée *Télérecours citoyens* accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20 heures 30 minutes.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs intérieurs
du Centre Communal d'Action Sociale*

**L'Adjointe au Maire
Déléguée à l'Action Sociale, aux Solidarités,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**



Angéline BOURDIER-CHAREF